

corrèze
Ca.U.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Sommaire

| Rapport moral | 4 | |
|---|----|--|
| Assemblée générale à Saint-Hilaire-les-Courbes | 5 | |
| Une année d'activités | 5 | |
| Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine | 6 | |
| 40 ans de CAUE, ça se fête | 8 | |
| COMMUNES ADHÉRENTES | 10 | |
| CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS / AUTRES STRUCTURES | 14 | |
| Démarche/partenariat | 14 | |
| Urbanisme et paysage | 15 | |
| Architecture et patrimoine | 18 | |
| CONSEIL AUX PARTICULIERS | 21 | |
| FORMATION DES MAÎTRES D'OUVRAGES ET PROFESSIONNELS | 24 | |
| Journées techniques | 24 | |
| Formation | 25 | |
| SENSIBILISATION DU PUBLIC | 28 | |
| Parcticipation à des salons | 29 | |
| Sensibilisation des scolaires | 30 | |
| INFORMATION ET COMMUNICATION | 31 | |
| PRESSE | 32 | |
| BILAN ANNUEL | 33 | |
| Le Conseil d'Administration | 34 | |
| L'équipe du CAUE et Formations/Rencontres de l'équipe | 35 | |

Rapport moral

40 ANS!



L'année 2019 est une année symbole pour le CAUE de la Corrèze, 40 ans d'existence, 40 ans d'actions et une fidélité sans faille aux engagements qui nous portent et à la réalisation de nos missions historiques : le conseil aux particuliers, aux collectivités, la formation et l'information, la sensibilisation. Ce fût une année rétrospective qui nous a remis en mémoire la richesse de nos interventions au service de la qualité du cadre de vie, une année ponctuée par 4 temps forts :

- **En Février**: la célébration de cet anniversaire lors d'une manifestation où nous avons été chaleureusement accueillis, avec nos nos partenaires, collaborateurs, soutiens et amis au Conseil Départemental, Salle Prestige puis dans l'amphithéâtre.
- En Juin : la tenue de notre Assemblée Générale à Saint Hilaire les Courbes, une surprise à la clé...
- En Septembre : l'animation d'une visite de chantier avec des élèves de collège à l'occasion des «Enfants du Patrimoine»
- Et pour conclure, **en Octobre** : la visite d'un quartier de Brive pour les Journées Nationales de l'Architecture.

Pour assurer l'ensemble de ces actions, l'équipe s'est à nouveau pleinement mobilisée malgré le départ de Jean François Couturier, documentaliste, chargé de base de données, webmaster qui assurait des missions transversales de communication, logistique, ou maintenance informatique et avec l'arrivée d'une nouvelle directrice, Laure Reygner.

Rester présents sur le territoire, répondre à toutes les sollicitations, sont les enjeux que l'équipe a relevé. Le rapport d'activités que j'ai le plaisir de vous présenter ici en fait le témoignage. Fort de sa belle expérience, le CAUE se projette dans l'avenir, pour au moins 40 années supplémentaires, nous l'espérons.

Nous devons garder le contact avec les évolutions de société et les nouveaux défis qui animent la Corrèze, en partenariat avec le Conseil Départemental : transition énergétique, redynamisation des bourgs, densité et préservation des terres, désimperméabilisation. Avec la crise sanitaire que nous venons de vivre, nous sommes plus que jamais invités à investir les champs de la construction, la rénovation, la réhabilitation, l'aménagement, le développement, l'amélioration de l'environnement, la qualité du logement, la qualité des espaces publics, ... dans un souci constant de durabilité.

Le CAUE, qui entretient une relation privilégiée avec le Conseil Départemental de la Corrèze, se place, ainsi, au cœur de l'ingénierie territoriale et participe au réseau des partenaires qui agissent en faveur du développement local.

La relation avec l'URCAUE continue de se consolider et s'avère riche d'idées, d'appui et de représentativité à l'échelon régional.

Lilith PITTMAN Présidente du CAUE de la Corrèze Vice-présidente du Conseil Départemental Conseillère municipa<u>le de Brive</u>

Assemblée Générale à Saint-Hilaire-les-Courbes



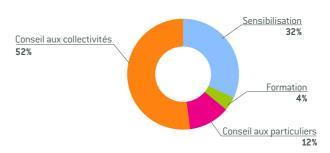
En 2019, l'assemblée générale a été accueillie à Saint-Hilaire-Les-Courbes par son maire, Monsieur Genty. La réunion statutaire est l'occasion pour l'équipe de présenter l'activité, en détaillant certaines actions représentatives, et de rappeler la démarche d'accompagnement des

projets. Puis, c'est sous un beau soleil que M. Genty et son adjointe Mme Butaud ont fait découvrir le patrimoine et les **aménagements paysagers du sentier des Merlettes**.

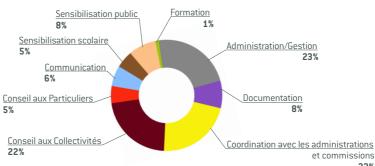
À l'issue de la visite, les participants ont pu apprécier de se retrouver autour d'un apéritif convivial puis, pour certains, au restaurant local.

Une année d'activités

Répartition de l'activité par grandes missions



Répartition de l'activité globale



Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine

Groupes de travail



Suite aux rencontres régionales organisées en 2017 à Egletons, les différents groupes de travail constitués se sont réunis ou ont travaillé en visioconférence. Tous les membres de notre petit CAUE ont ainsi été amenés à phosphorer dans chacun de leur groupe respectif. Différents **outils de mutualisation** sont en cours d'élaboration ainsi qu'un site WEB et une plateforme collaborative.

Groupes de travail concernés :

- « Paysage »
- « Sensibilisation »
- « Communication-Documentation »
- « Chargés de communication et graphistes »

Fiches architecture XXème

A l'occasion du quarantième anniversaire de la loi sur l'architecture (3 janvier 1977) qui à la fois protège la profession et **fonde les CAUE**, notre nouvelle union régionale avait demandé à chacun de remplir des **fiches illustrées**, promouvant des **réalisations architecturales emblématiques** de son département. Le « panorama » ainsi constitué est visible sur le site de l'URCAUE et de chaque CAUE. Depuis, nous continuons à alimenter cette base grâce à des fiches trimestrielles thématiques.





6

Rencontre des équipes à l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine

Les 6 et 7 juin, les équipes des CAUE Nouvelle Aquitaine ont été réunies à Bordeaux dans les tout nouveaux locaux de l'URCAUE, hébergés par le CAUE 33.

A cette occasion, la **plateforme collaborative** mise en place par l'URCAUE a été présentée à tous ainsi que les **projets stratégiques**.

Ce fût l'occasion de rassembler les **8 groupes de travail** qui s'étaient déjà rencontrés une première fois, autour des thématiques choisies par chacun, et prolonger les réflexions déjà engagées.

- GT1 gestion comptable et administrative
- GT2 communication, graphisme et documentation
- GT3 conseil aux particuliers
- GT4 sensibilisation
- GT5 formation
- GT6 action centres-bourgs
- GT7 paysage
- GT 8 transition énergétique

Ces rendez-vous conviviaux mais studieux, sont très attendus par les équipes qui peuvent partager leurs expériences, échanger sur des thèmes d'actualité, travailler ensemble et comparer les situations pour sortir du cadre départemental connu, tisser les liens et porter la philosophie de nos structures.

Ces temps d'échange répondent aux objectifs portés par l'URCAUE :

- Promouvoir l'action des CAUE
- Inscrire les CAUE à l'échelle régionale
- Développer les compétences des CAUE et partager des ressources





40 ans de CAUE, ça se fête

Lancement des animations

En février 1979, le CAUE de la Corrèze était **créé à l'initiative de Charles Ceyrac** qui en devint le premier président. 40 ans plus tard, notre association est restée fidèle aux engagements dont les CAUE sont saisis depuis l'instauration de la loi sur l'Architecture de 1977, au travers de ses 4 missions historiques (conseil, formation, information, sensibilisation).

Aux côtés des collectivités et des particuliers, impliqué dans le tissu local, **le CAUE défend et promeut la qualité du cadre de vie corrézien**. Fiers de cette expérience, nous avons souhaité faire de cette année 2019 une année de célébration marquée par **4 manifestations** qui ont illustré nos pratiques anciennes, actuelles et futures.

Et pour ouvrir les festivités, nous avons rassemblé nos amis, adhérents, partenaires, et anciens collaborateurs lors d'un moment de souvenir et d'échanges. Tous ont répondu présents pour souffler ensemble notre $40^{\rm ème}$ bougie. Ce fût l'occasion d'une rétrospective sur l'ensemble des manifestations, les actions, les projets initiés par le CAUE, les faits qui ont marqué notre structure.

Introduite par le Président du Département et notre présidente, cette manifestation qui était accueillie dans les locaux du Conseil Départemental, a été ponctuée par des **projections sur l'histoire de la création des CAUE** et plus particulièrement celle de notre CAUE que Mme Deschamps, mémoire de l'association, a pu nous raconter.

Des élus, anciens directeurs et présidents, membres du CA nous ont ensuite fait l'amitié de venir témoigner de leur expérience du travail partenarial avec le CAUE et de l'apport de notre contribution dans leurs projets.

Un grand merci à MM Parquet, Pelpel et Penalva pour leur présence et leur partage.

La présence d'anciens collègues nous a réjouis. L'occasion de **belles retrouvailles** parce que le CAUE est porté, d'abord et surtout, par son **équipe soudée**.





Une création CAUE pour la 40 ème Assemblée Générale





Deuxième temps fort de l'année, l'assemblée générale qui se tenait, cette année, sur la commune de Saint Hilaire les Courbes.

Lors de notre visite de la commune, une

surprise attendait le groupe au détour de l'église, dans la perspective du lac : la découverte d'**un banc 100 % d'Origine Corrèze** imaginé et dessiné par l'équipe, réalisé par une entreprise chaumeilloise et offert à la commune pour l'occasion.

Des animations tout au long de l'année

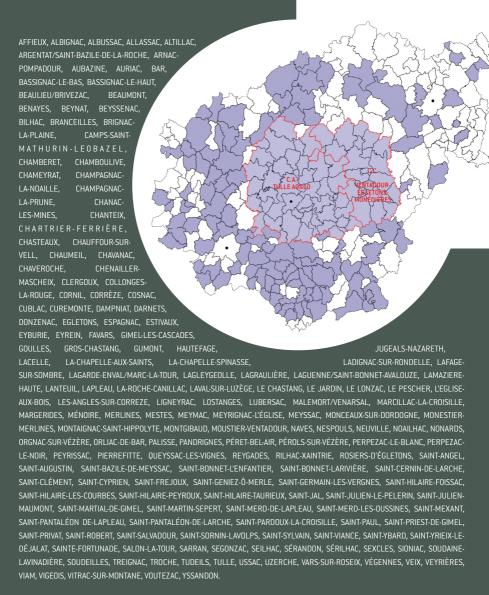
Deux autres manifestations ont ponctué cette année phare :

- l'intervention auprès d'une classe de collégiens du Lycée d'Arsonval à Brive dans le cadre des «Enfants du Patrimoine»
- la balade urbaine commentée à travers le guartier Brune-Thiers de Brive.





Communes adhérentes



La démarche

Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour la commune la possibilité

- de participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- de solliciter le conseil d'architectes, d'une paysagiste et d'urbanistes pour vous accompagner dans la définition et la concrétisation de vos projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
 - de bénéficier du prêt d'expositions,
 - de mener des actions de sensibilisation,
- d'être assistée d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'oeuvre,
 - de consulter notre documentation,
 - d'être informée et invitée aux manifestations organisées par le CAUE.

L'adhésion d'une Communauté de communes ou d'agglomération se calcule par le cumul des cotisations des communes membres.

| Communes de | moins de 200 hab. | 60€ |
|-------------|---------------------|-------|
| Communes de | 200 à 499 hab. | 100€ |
| Communes de | 500 à 999 hab. | 180€ |
| Communes de | 1 000 à 1 999 hab. | 350€ |
| Communes de | 2 000 à 10 000 hab. | 700€ |
| Communes de | plus de 10 000 hab. | 1800€ |

Elargissement des adhésions

L'adhésion au CAUE à été élargie, par décision en Assemblée générale le 29 juin 2018, à d'autres publics, personnes physiques ou morales, dans les conditions suivantes :

| Particulier | 20€ |
|---------------------------|-----------|
| Association | 50€ |
| Ecole | 35€ |
| Collège | 300€ |
| Lycée | 300€ |
| Entreprise/professionnels | 100€ |
| Etablissements publics | 300€ |
| Membre bienfaiteur | don libre |





Conseils

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement» [Art. 7, loi du 3 janvier 1977, extrait].

Démarche/Partenariat

L'intervention du CAUE peut être sollicitée par simple appel téléphonique (à confirmer par courrier ou courriel). Une première rencontre sur place avec les élus permet au conseiller, architecte, urbaniste ou paysagiste, de prendre connaissance du contexte général et de réfléchir ensemble au projet, de façon large et approfondie.

A l'issue de cette visite et selon le sujet, **le CAUE rédige** un document de réflexion préalable, de conseil technique ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur **une démarche cohérente**. La remise sur place de ce conseil aux élus permet souvent de préciser les suites à donner.

En 2019, le CAUE est intervenu sur **72** dossiers à destination des collectivités. Qu'il s'agisse de rédiger des conseils ou de participer à des commissions techniques, ce sont **69** communes corréziennes qui sont concernées et **2** EPCI.

Convention avec le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin

Le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin se situant sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, les trois CAUE ont signé une convention cadre de partenariat avec ce dernier. L'objectif est d'œuvrer ensemble à préserver, valoriser et sensibiliser aux patrimoines paysagers et architecturaux et d'encourager l'aménagement et le développement durable sur le territoire du PNR.

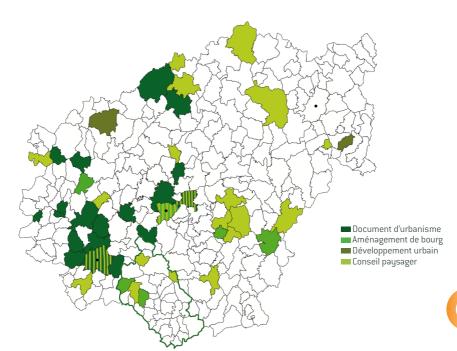
- Participation au Plan de Paysage de la vallée de la Diège
- Jury de concours pour le développement d'aires d'écobivouac
- Participation à la commission de valorisation du patrimoine bâti





14

Urbanisme et paysage



- ALLASSAC, ARNAC-POMPADOUR, BRIGNAC-LA-PLAINE, CHAMBERET, CORNIL, COSNAC, BEYSSAC, BEYSSENAC, BRIVE-LA-GAILLARDE, CHAMBERET, DONZENAC, GIMEL-LES-CASCADES, NAVES, ORLIAC-DE-BAR, SAINT-CYR-LA-ROCHE, SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES, SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE, SAINT-ROBERT, TREIGNAC, TROCHE, USSAC, VARETZ, VARS, CC MIDI CORRÉZIEN
- AURIAC, GUMOND, MARCILLAC-LA-CROISILLE, MENOIRE, MEYSSAC, NOAILHAC, ORGNAC-SUR-VEZERE, TULLE ACTION COEUR DE VILLE
- SALON-LA-TOUR, MARGERIDES
- ALBIGNAC, BEYSSENAC, BRIVE, CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE, CHASTEAUX, L'EGLISE-AUX-BOIS, GIMEL-LES-CASCADES, GROS-CHASTANG, PEYRELEVADE, SAINT-BONNET-L'ENFANTIER, SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE, SAINT-HILAIRE-LES-COURBES, SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE, PEYRELEVADE, TULLE

44 communes et **1** Com Com de 35 communes

48 dossiers traités dont 4 à l'échelle intercommunale ou autres groupements



Le CAUE, en tant que **Personne Publique Consultée** (PPC), accompagne les collectivités qui en font la demande tout au long de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme.

Il s'agit, le plus souvent, du suivi de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) mais aussi d'un accompagnement lors de la mise en oeuvre de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) qui se substituent aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), le suivi des programmes de politique urbaine (PCAET, Action Coeur de Ville,...) et les ateliers ACE.

Le CAUE intervient autant durant la phase de diagnostic, lors de l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) que sur les règlements graphiques et écrits. Il porte une attention toute particulière sur la mise en oeuvre des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP).

Les documents d'urbanisme, longs et complexes à mettre en oeuvre, doivent venir servir les projets communaux. Le CAUE, par sa connaissance du terrain, des identités et des enjeux mais aussi le suivi des projets, reste un allié de la commune pour donner du sens à ces documents.

Présentation des éléments bâtis et paysagers identitaires

Depuis 2001, le CAUE constitue un **inventaire architectural et paysager** des éléments identitaires des communes de la Corrèze afin d'offrir aux collectivités et aux particuliers qui nous sollicitent, une expertise fondée sur une connaissance précise de leur territoire.

En amont du lancement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, nous proposons à chaque commune de réaliser ce «recensement» et de le présenter à l'ensemble de l'équipe municipale **sous forme d'un diaporama**. Cet inventaire permet d'esquisser une première réflexion sur les enjeux à prendre en compte lors de l'étude d'urbanisme. Il sensibilise les communes sur les richesses de leur patrimoine à la fois bâti et paysager.





Aménagements de bourgs



Les collectivités ont plus ou moins de partenaires pour mettre en oeuvre leur programme d'aménagement de Bourg. Le CAUE reste l'interlocuteur privilégié pour rédiger, en amont, une note d'enjeux. Ce document illustré présente la commune, son évolution, mais surtout les enjeux et des préconisations pour répondre aux attentes des élus. Elle donne des pistes de travail, parfois des exemples d'aménagement mais sans jamais dessiner le projet. La note peut être annexée au cahier des charges nécessaire au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire.

- suivi d'étude en cours (Noailhac, Meyssac)
- rédaction de la note d'enjeux (Auriac, Gumond)
- suivi de l'Action coeur de Ville portée par Tulle

Espaces publics

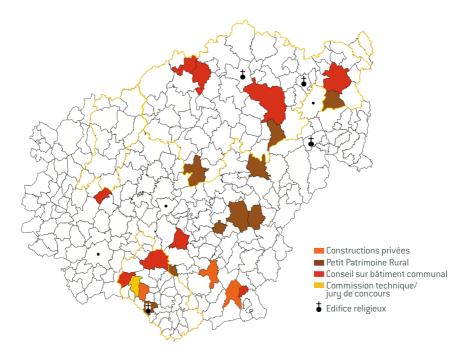


Il semble que le « réflexe CAUE » soit acquis pour de multiples communes concernant les « petits » projets d'aménagement d'espaces publics. Les demandes sont régulières et concernent des sujets très variés..

- abords de l'église (Albignac)
- jardin de la mairie (L' Eglise-aux-bois)
- zone humide (Champagnac-la-Noaille)
- site touristique à développer (Puy du Mas à Saint-Hilaireles-Courbes, Viaduc des Rochers Noirs à Soursac, Parc de Gaston Vuillier à Gimel-les-Cascades)
- cimetière (Beaumont)
- parc public (Gros-Chastang)
- création d'aires de stationnement (Chasteaux, Saint-Etienne-la-Geneste, St-Bonnet-l'Enfantier, Margerides, Saint-Pardoux-la-Croisille)
- aménagements suite à l'effacement du plan d'eau (Peyrelevade)
- amélioration des abords du golf (Brive)







- ARGENTAT, MEYSSAC, SEXCLES
- SAINT-FREJOUX, COMBRESSOL, MOUSTIERS-VENTADOUR, CORREZE, MARCILLAC-LA-CROISILLE, SAINT-MERD-DE-LAPLEAU, GUMOND, MENOIRE, BRANCEILLES
- BEYNAT, LACELLE, VIAM, NOAILHAC, AIX
- PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN, CC PAYS D'UZERCHE, CC MIDI CORREZIEN
- **BRANCEILLES**, SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX, CHIRAC-BELLEVUE, SAINT-MERD-LES-OUSSINES

10

25 communes

24 dossiers traités dont 3 à l'échelle intercommunale ou autres groupements

Equipement communal - aide à la programmation

Appelé par une commune qui s'interroge sur un édifice, existant ou à construire, le CAUE ne fait pas que conseiller. Il écoute, inventorie, repère, analyse, **élargit le débat**, expose et compare des scénarios. Il rédige systématiquement un rapport, enrichi de **documents d'archives ou de photos de réalisations qui font référence**. Il permet aux élus d'élaborer clairement une commande et d'exercer une vigilance accrue dans les phases suivantes du projet pour qu'il soit de la meilleure qualité possible.

- Définir les enjeux en terme d'urbanisme, de paysage et d'architecture
- Apporter un point de vue architectural et programmatique
- Produire une note d'enjeux
- Accompagner le choix de la maîtrise d'oeuvre

Avenir des bâtiments communaux

Jusqu'à récemment, il y avait aisément un consensus pour réhabiliter les bâtiments anciens, historiques et d'intérêt patrimonial d'une commune. Désormais, on est plus souvent face à **la question du devenir de bâtiments construits au XX° siècle** dont l'intérêt architectural est limité même s'ils conservent une importance urbaine ou sociale. Les interrogations portent également sur des ensembles de bâtiments désaffectés ou inadaptés.

Les communes, parallèlement, sont souvent déjà pourvues d'équipements et de logements locatifs, à hauteur de leurs moyens, et ne savent pas forcément **quoi** faire avec ce «nouveau» parc immobilier (Lacelle).

- Analyser la pertinence des réaffectations potentielles
- Questionner l'adéquation forme/vocation/ besoins
- Envisager la vente ou l'acquisition, la démolition partielle

Rénovation extérieure ou aménagement de locaux existants

La réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal implique souvent, à l'issue, de repenser l'organisation et la répartition de l'ensemble des activités. Ainsi des transferts de locaux peuvent être envisagés pour faciliter l'accès du public.

Définir de nouvelles affectations à des bâtiments peut également entrainer des modifications de leur aspect extérieur pour qualifier leur nouvel usage ou améliorer leur confort (Beynat).

- Définir l'intérêt patrimonial des bâtiments
- Déterminer les niveaux d'intervention (amélioration technique, du confort et évolution du fonctionnement)
- Envisager des possibilités de transformations en volume ou en façade

Conseil et vigilance par rapport à des projets privés

Dans le cas de communes **pas encore dotées de PLU approuvé**, et au vu de travaux non autorisés, non conformes, ou projets mal intégrés, certains élus demandent directement une intervention du CAUE pour aider à réorienter le projet.

Conseils techniques de restauration ou valorisation

Les communes font appel régulièrement au CAUE pour la restauration et la valorisation de leur **patrimoine non protégé**. Après visite sur place, le CAUE rédige une note d'intérêt patrimonial ainsi qu'une notice de conseils, qu'il s'agisse d'entretien, de mise aux normes ou de restauration. Des recherches documentaires peuvent permettre de compléter l'information et développer la connaissance des habitants et des visiteurs.

Le patrimoine concerné est très varié : église, chapelle, petit patrimoine, ancien presbytère, équipement public, grange emblématique... comme aussi bien un groupement bâti ou des points ciblés.

- Guider la faisabilité du projet, la valorisation du patrimoine
- Conseiller sur le choix des matériaux et techniques traditionnelles de restauration
- Cadrer un programme

Petit patrimoine

Donner des conseils de restauration sur un édifice, isolément, est devenu une tâche des plus habituelles. Il arrive cependant que nous soyons sollicités pour des ensembles thématiques.

- Apporter une cohérence dans les repérages et les descriptions d'édifices
- Expliquer comment valoriser sans forcément reconstruire
- Mettre en réseau (circuit, signalétique, livret etc.)
- Thésauriser des expériences similaires
- Actualiser une liste d'acteurs compétents

Edifice religieux

Le champ de compétence de l'équipe s'est restreint ce qui ne nous permet plus d'assurer une expertise poussée des édifices religieux non classées.

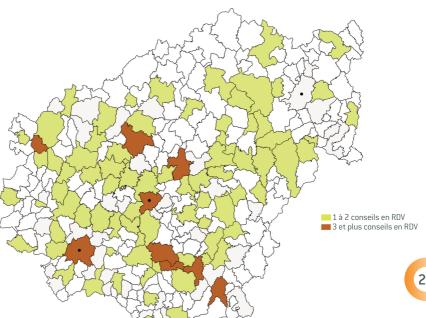
La réponse aux élus se fait avec l'appui technique de Corrèze Ingénierie, d'un architecte du patrimoine pour conforter le diagnostic et de la CAOA.

Commissions

Le CAUE est membre de plusieurs commissions départementales ou locales et les conseillers participent à des ateliers ou commissions techniques régionales ou d'EPCI.

- Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS)
- Réseau Paysage
- Fondation du Patrimoine : Pré-commission
- Villes et Villages Fleuris (VVF)
- Tulle Agglo: Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Tulle : Action Coeur de Ville
- Brive : Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Commission scientifique pour la valorisation du viaduc des Rochers Noirs
- Jury de concours pour l'Office du Tourisme à Collonges-la-Rouge
- CC Pays d'uzerche : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- PNR Millevaches:
- Commission locale de restauration et de valorisation du patrimoine bâti remarquable
- Plan Paysage de la Vallée de la Diège

Conseil aux particuliers



Le CAUE « fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre.» (Art. 7, loi du 03 janvier 1977,

Notre CAUE a acté, depuis 1998, que le conseil s'effectue dans nos locaux. Perdus par une documentation « à l'infini » repérée sur internet, les personnes trouvent au CAUE une aide attentive et personnalisée.

On note désormais une très nette tendance aux projets d'habitat alternatif : groupes de jeunes porteurs de projet de logement avec activité sur place, habitat participatif, formes insolites, autoconstruction... A signaler également de plus en plus de demandes relatives à des questions d'urbanisme ainsi que d'aménagement paysager.

Les contacts sont nettement plus nombreux que les deux dernières années, tant au téléphone, par mail, qu'en rendez-vous au bureau.

163 conseils ont été donnés dont 86 en RDV au CAUE





Formation

<u>Formation des maîtres d'ouvrages</u> et professionnels

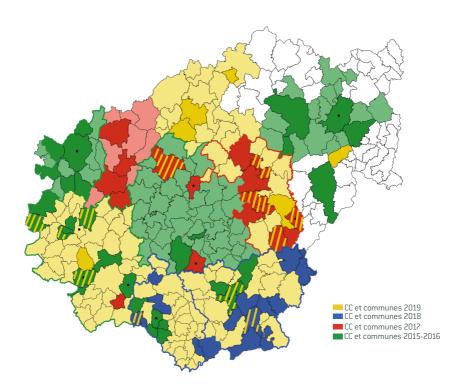
Journées techniques «Du conseil au projet»

La formation se poursuit en 2019 avec une journée à Treignac en partenariat avec la communauté de communes Vézère-Monédière-Millevaches et une journée « de rattrapage » à Tulle.

L'objectif est toujours de réunir un public varié (élus, secrétaires de mairie, agents instructeurs, constructeurs...) pour croiser les pratiques et les expériences.

La deuxième journée « **La maison, qualité du projet** » est plus orientée sur l'analyse architecturale du bâti existant et des constructions neuves. Elle se fait en partenariat avec le conseiller énergie de l'ADEME, Pierre Peyrat. 4 séances ont été réalisées : à Tulle dans nos locaux, et, en partenariat avec les communautés de communes, à Egletons, Argentat et Varetz.

En 2019, **6** journées de formations assurées ont réuni **55** participants (élus, agents de services administratifs des collectivités).



24

Formation sur le cimetière avec l'Association Départementale des Maires de la Corrèze



Le CAUE est intervenu sur sollicitation de l'Association Départementale des Maires (ADM) sur le thème des cimetières Corrèze en approche paysagère accompagnement des communes ». Ce sont plus de 60 personnes qui se sont déplacées sur les communes Rosiers d'Egletons de d'Objat pour une demi journée d'échange sur la gestion et l'aménagement des cimetières.

Formation sur la valorisation en accueil agrotouristique avec le CFPPA de Naves

Nous avons une grosse demi-journée pour sensibiliser des agriculteurs porteurs d'un projet d'accueil à la ferme : connaissance et respect de leur bâti emblématique, erreurs à ne pas commettre, ... Ce type de séance nous est demandé chaque année.

Formation sur l'urbanisme avec l'Ecole d'horticulture et du Paysage d'Objat-Voutezac

Les première année de BTS sont venus dans la salle de réunion du CAUE pour une intervention et échanges sur les missions du CAUE et les enjeux liés à l'urbanisme.





Sensibilisation

4 actions de sensibilisation pour un nombre de participants supérieur à 215.

Partenariat avec Maisons Paysannes de France

«Aménager un jardin Pausan» - Branceilles

Trés belle journée organisée cette année à Branceilles où nous avons été reçus par monsieur le Maire dans sa nouvelle salle polyvalente. Après la traditionnelle conférence sur « le jardin paysan » nous avons visité **un remarquable jardin** privé dans le bourg puis nous nous sommes rendus au jardin de Jan à proximité.





Parcours commenté sur Maisons XXème - Lagraulière

Tous les étés la médiathèque de Lagraulière emprunte une de nos expositions. Après sa visite commentée, nous partons à pied dans le bourg à la découverte des cas concrets ; cette fois il s'agissait des **maisons du XX**ème **siècle et leur rénovation énergétique**. Des belles demeures des années 1900, aux pavillons plus communs des années 80, presque toutes les typologies ont pu être décryptées.

28

Les Journées Nationales de l'Architecture

Inscrit au mois du cadre de vie et financé en grande partie par le partenariat DRAC - URCAUE, cette année, c'est une **balade urbaine** qui a été proposée au grand public lors des JNA pour découvrir le secteur Brune - Thiers, un quartier de Brive en profonde mutation.

Intitulée [RE]Conquête Urbaine, cette visite a rassemblé près de 60 personnes. Les architectes des trois projets phares étaient présents pour commenter leurs opérations et faire découvrir leurs missions.

Première étape : l'opération de restructuration de l'ancienne caserne Brune et la place d'armes transformées en parc urbain, commentée par l'architecte Pablo Samaniego (agence SAMAZUZU). Avant de rejoindre notre deuxième étape, Mme Deschamps a pu évoquer l'histoire du quartier Thiers, inscrit au patrimoine XXème. Deuxième étape : le projet de halle marchande Thiers que Didier Chassary, agence Archimade - Brive, nous a fait découvrir.

Troisième étape : la requalification de l'ilot consulaire et la transformation du rezde-chaussée en espace de coworking exposé par Anne-Marie Latour.





Participations à des salons

Salon de l'Habitat - Brive, Tulle

Cette année encore, le CAUE a profité de stands mis à disposition par le Conseil Départemental. Grâce à ce **regroupement des services** (CD, ADIL et CAUE) au sein des salons, les visiteurs peuvent facilement prendre des conseils d'un stand

à l'autre sans avoir à chercher parmi tous les exposants ; un gain de temps apprécié. Le Salon de Brive est incontestablement le plus porteur pour le CAUE en terme de **prise de contacts**. C'est près de 430 plaquettes qui ont été distribuées sur ces salons. Le CAUE présente aussi systématiquement un échantillon de ses panneaux d'exposition.



Scolaires - Argentat



La communauté de communes de Xaintrie Val Dordogne a sollicité le CAUE pour accompagner une expérience qu'elle anime auprès de deux groupes de collègiens d'Argentat dans le cadre de l'élaboration de son PLUi. Nous sommes intervenus auprès d'une vingtaine d'élèves du collège Simone Veil pour présenter nos métiers d'Urbaniste, Architecte et Paysagiste.

Forum des métiers - Brive

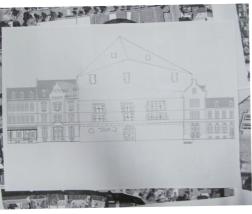
Le rectorat organise chaque année des rencontres pour le bénéfice des élèves de troisième des collèges de basse-Corrèze. Des **stands tenus par des professionnels** sont destinés à recevoir les élèves par petit groupe afin de leur **présenter un métier**. Le CAUE a présenté le métier d'architecte, les études, la diversité, les difficultés et les satisfactions.

Enfants du Patrimoine - Brive

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), le ministère de la Culture a initié en partenariat avec les CAUE, une journée dédiée à la jeunesse. Nous sommes intervenus auprès d'une classe de sixième du Lycée d'Arsonval à Brive. Visite par groupes du **chantier de réhabilitation** avec les architectes, puis atelier d'expression graphique : « mon lycée rêvé ».

Les élèves qui découvraient leur nouvel établissement et prenaient la mesure des transformations en cours avec le vaste projet de réhabilitation, étaient invités à imaginer, par le dessin, une nouvelle étape dans l'évolution de leur environnement scolaire, sur différents supports graphiques : plan masse, vue

3D, photo, façades. Ce travail s'est poursuivi avec l'enseignant d'arts plastiques qui suivait notre intervention.

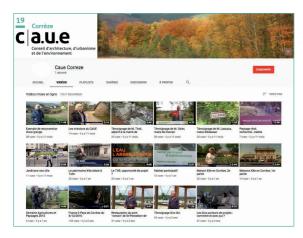




30

Information et communication

Données statistiques - consultations des vidéos et documents



Depuis 2019, nous mettons régulièrement nos documents sur des plateformes de consultation en ligne (plaquettes, rapports d'activités, vidéos...).

À ce jour, nous comptabilisons 8 825 lecteurs, 290 téléchargements de nos documents et un grand nombre de vues de notre livre sur le Petit Patrimoine de la Corrèze. Les vidéos (disponibles sur notre chaine YouTube « Caue Corrèze » et sur notre site internet www.caue 19. fr), quant à elles, ont été visionnées 881 fois.

Le Facebook du CAUE

Fin 2019, le bilan sur trois ans de mise en ligne du compte Facebook est satisfaisant. Le compte Facebook est www.facebook.com/cauecorreze. Ce moyen unique de communication actuellement permet d'inscrire des actions

CAUE mais aussi celles de nos partenaires. Le CAUE comptabilise 366 personnes abonnées en fin d'année 2019 et continue d'avoir de nouveaux abonnés. On observe une moyenne de 50 clics sur chacune de nos publications et les personnes qui suivent les actualités sont généralement connectées à 8h puis à 12h.



Revue de presse

□ Branceilles

À la découverte des jardins paysans avec le CAUE



Nicole et Jean-Claude entretiennent un superbe jardin.

breuses personnes ont participé à la découverte des jardins payans organisée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Corrèze (CAUE), en partenariat avec la délégation corrézienne de l'association Maisons paysannes de France (MPF)

Un diaporama a été commen-té par Sandra Nicole, conseillère paysagiste, en présence de la directrice du CAUE. Puis les participants se sont

rendus dans le jardin de Nicole et Jean-Claude Boisseau sur la commune de Branceilles.

Dans ce petit écrin de ver-Dans ce petit ecrin de ver-dure, les premières chaleurs ont froissé les pivoines, mais le prin-temps semble s'éterniser sur les iris jaunes, bleus et blancs. Une magnifique collection de rosiers en robes gonflantes « caresse »

Samedi 25 mai, de nom- le gazon trempée par la pluie Les deux propriétaires ont bien du mérite d'entretenir les abords de cette maison aui pos-

aboras de certe maison qui pos-sède un ancien pressoir à noix. Après la visite du lieu-dit Grèze, les passionnés de jardin sont partis voir celui de Jan et Éric au lieu-dit du Mortier. Là, se trouve une succession d'am-biances, entre tapis fleuris et sculptures diverses faites en ma-

tériaux de récupération. Les visiteurs ont également pu découvrir les points d'eau où diverses plantes aqua-tiques flottent majestueusement, comme pour inciter libellules ou papillons à effectuer des ballets papillons à ettectuer des ballets incessants. Un havre de séré-nité que l'on pourra (re)décou-vrir notamment le week-end du 8 et 9 juin lors de l'événement national « Portes ouvertes des

La chapelle est plus belle aujourd'hui



chapelle Saint-Julien avait déjà été sauvée d'une ruine totale en 1934 par les habitants. 80 ans après, sa restauration est devenue l'obsession du maire élu en mars 2014, Jean-Claude Pauty, qui s'est donné pour objectif de sauver cet édifice en proie à des fissures, des infiltrations d'eau et à des dégradations de toutes sortes.

Tout d'abord, la restauration du tableau intitulé « Calvaire avec Marie Madeleine » a é mise en œuvre. Mais, le tout premier acte fondateur pour permettre un phasage des travaux nécessaires, a été de mettre sur pied une structure associative qui permette d'aider financièrement la commune dans ce projet. C'est ainsi qu'est née l'association
Saint-Julien-Maumont Patrimoine, présidée par Philippe Pauty, afin de pouvoir collecter le
dons. Un diagnostic a pu être posé avec l'aide du CAUE et de Corrèze Ingénierie. Un plan

Urbanisme

Ces trois anecdotes que racont l'architecture des quartiers Brune Thiers à Brive (Corrèze



Des architectes ont témoigné des évolutions urbaines des quartiers Brune Thiers l'occasion de découvrir l'histoire de Brive sous un autre angle

ui aux allures des plus modernes, les quartiers les unes en messant autre aux toujours eu ce visage. Rencontre avec des professionnels de l'architecture de organisée par le Conseil d'architecture, durbanisme et de l'environneme l'occasion des journées nationales de l'architecture, samedi 19 octobre 201!

Un enseignement au permis de construire



étaient conviés par la Communauté de Commune de Ventadour-Egletons-Monédières à la deuxième journée technique consacrée aux autorisations d'urbanisme. Cette journée de formation était dirigée par un conseiller du Conseil d'Architect ne et de l'Environnement (CAUE) ainsi qu'un conseiller du point info énergie d

Après une première journée axée sur la médiation des porteurs de projet et la concertation à partir d'une lecture partagée de l'environnement, la deuxième jour portait sur les projets de rénovation ou d'agrandissement d'un bâtiment avec une approche sur la rénovation énergétique.

Urhanisme

Un projet de construction ou réhabilitation en Corrèze, le CAU est là. Mais c'est quoi ? On voi explique



(CAUE) de Corrèze conseille les particuliers et les collectivités qui ont un proje de construction ou d'aménagement. Un conseil gratuit, mais qui reste encc

Sur les murs du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) à Tulle, de panneaux sur l'aménagement des granges corréziennes. Voilà l'une des missions du CAUE accompagner les collectivités et les particuliers dans leurs projets de construction. Décrypt

Qui peut s'adresser au CAUI

Tous les particuliers et collectivités qui ont un projet. « Quelqu'un qui veut rénover une m Totals les particuliers et conectivitées qui ont un proget « Queque un qui veut introver une mais ou en construire une, peut venir tours voir, pendant la réflexion sur le projet, pour des quest techniques : savoit comment orienter la maison, ce qui peut être fait ou non dans un espi-classé, comment bien inscrire une maison dans l'environnement, comment insérer une mai à des pentes, comment aménager son jardin... », résume la directrice, qui précise que le CAU n'est pas un bureau d'études et ne fait pas de maîtrise d'oeuvre. Chaque année, une centai de particuliers reçoivent les conseils du CAUE, principalement pour des réhabilitations. "Or ue par conters reçormen se consens ou ovoe; principalement pour de refaultitations. beaucoup d'appele téléphoniques pour des consells règlementaires concernant notam sites classés. Nous avonra aussi des maires qui nous envoient des habitants qui ont des qui pourraient être litigleux", précise-t-elle. Le CAUE est aussi là pour émettre des rése

> Nous avons déjà eu, par exemple, la demande monsieur qui voulait construire en Xaintrie une n arcachonnaise. On lui a dit que ce style de maiso adapté à la côte, à la mer, à un climat, pas à la Cc LAURE REVENER (Dispersion du CALIE de Comba

Car, rappelle la directrice, "les constructions et aménagements doivent tenir compte du territ dans lequel ils sont réalisés, de son histoire, de sa géologie. Nous sommes là pour conseill sur toutes les questions."

Quart aux collectivités, elles viennent auxil y chercher des conseils en amont pour de journal aux collectivités, elles viennent auxil y chercher des conseils en amont pour de aménagements de certe beurug des extensions de balment, des transformations de plan in d'ubbasime inferencemunal (PULI). Ce est on resulte les arribérets ou constructiours q prennent le relais. Le CAUE de Corrête a notamment été conseiller lors des réaménagemen des bourtes de Const. Citracal, tot de la Heabilitation de la Camer rouse à Turreme de la Camer de la

■ MEYSSAC

Le Midi Corrézien poursuit la concertation pour élaborer son PLUi



Les élus, soucieux d'un développement durable, ont pris en compte toutes les particularités de leur territoire.

Le 9 septembre dernier s'est tion du PLUi Midi Corrézien. tenu, à la salle Versailles de Meyssac, un groupe de travail PLUi (Plan local d'urbanisme in- aussi enjeux paysagers et tercommunal) des maires, en pré-sence des personnes publiques associées, plus communément appelées « PPA ». Ces PPA sont définies par le

code de l'urbanisme ; leur rôle est de s'assurer de la bonne prise en compte des lois, règlements et intérêts supra communaux lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Étaient ainsi présents les ser-vices de l'État, le département de la Corrèze, les chambres consu-laires, l'ONF, le CAUE et le Syndicat d'études du bassin de Brive. la Direction départementale des territoires a notamment présenté, lors de cette rencontre, la note d'enjeux de l'État pour l'élabora-

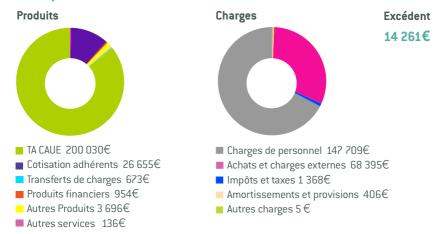
Contexte géographique, évolution démographique mais aussi enjeux paysagers et pa-trimoniaux sur fond d'habitat étaient à l'ordre du jour et ont étalent à l'ordre du jour et ont fait l'objet d'échanges avec les élus du territoire, soucieux d'un développement durable (économique, social, environnemental, agricole...) de leur territoire. Le prochain rendez-vous est prévu en octobre avec les élus

pour une première présentation du diagnostic de territoire par le bureau d'études Dejante VRD & Construction afin de poursuivre l'avancée du PLUi et ainsi débu-ter la phase 2 d'élaboration du Projet d'aménagement et de dé-veloppement durable.

Toutes les informations concernant le PIIII sont disposi sur le site de la Communauté de communes sous l'ongle « Urbanisme » : https://www.midiconezien.com

Bilan annuel

Compte de résultat 2019



La Taxe d'Aménagement (TA), ça fonctionne comment?

1% TA = ancienne TD CAUE + ancienne TD ENS

Entrée en vigueur au **1** er **mars 2012**, la TA a été votée au **taux de 1**% par le Conseil Départemental de le Corrèze. Ce taux est réparti entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le CAUE.

En 2019, la répartition a été votée ainsi :

1% TA = 0.1939 % CAUE + 0.8061% ENS

1 031 512€ = 200 030€ + 831 482€

Le budget de fonctionnement du CAUE provient essentiellement d'une partie des recettes de **la part départementale de la Taxe d'Aménagement** (TA), votée par le Conseil Départemental. Les adhésions complètent cette ressource principale et, depuis 3 ans, les journées techniques.

Depuis plusieurs années, le résultat était déficitaire. Comme l'année précédente, il est **excédentaire** mais pour la même raison que l'an passé, à savoir, une réduction des charges salariales avec le départ de M. Couturier, documentaliste, chargé des bases de données et webmaster, en début d'année. Cette perte de personnel n'a fait que **fragiliser** encore plus la structure se voyant réduite à **2,63 ETP** (Equivalent Temps Plein), malgré l'arrivée en février de Mme Reygner, directrice, à temps partiel. Ce qui ne nous permet pas de rayonner sur l'ensemble du Département.

Le Conseil d'Administration (en février)

Présidente

Mme PITTMAN Lilith, conseillère municipale de Brive-la-Gaillarde

Vice-Présidents

M. DELPECH Jean-Jacques, conseiller départemental du canton de St Pantaléon de Larche

M. LEYGNAC Jean-Claude, conseiller départemental du canton d'Argentat

Réprésentants des collectivités locales

Mme BOISSIERAS Pascale, conseillère départementale du canton de l'Yssandonnais

M. AUDEBERT Michel, maire de Troche

Mme COULAUD Danielle, maire de Margerides

Mme DUCLOS Florence, conseillère départementale du canton de Malemort

Représentant les personnes qualifiées

M. BESSE Nicolas - paysagiste concepteur

M. PENY Philippe - architecte, Secrétaire

Représentants de l'Etat

M. GEAY François, Directeur de la Direction Départementale des Territoires

M. MALROUX Dominique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

M. PÉROT Elisabeth, Architecte des Bâtiments de France

Représentants des professions concernées

M. SOUFFRON Vincent, CROAL

Mme LATOUR Anne-Marie, architecte

M. UNDERNHER Eric - FDB 19

M. LAVEAUX Henri - CAPEB 19

Membres désignés par les compagnies consulaires

M. BRISSEAU Olivier - CCI de la Corrèze, Trésorier

M. CROISILLE Eric - Chambre des Métiers

M. MERPILLAT Jean-Paul - Chambre d'Agriculture

Membres élus par l'Assemblée Générale

M. ARMENAUD William - paysagiste concepteur

M. DUBOIS Frédéric - enseignant, FST de Limoges à Egletons

M. MOISSON Albert - maire de Neuville, désigné par l'association des maires

M. FERRE Charles - maire d'Egletons, désigné par l'association des maires

Représentante élue par le personnel du CAUE

Mme DESCHAMPS Catherine, architecte conseillère

L'équipe du CAUE (en février)



Directrice, Architecte-Urbaniste Mme Laure Reugner







Responsable Administratif, graphiste Mme Sabrina Agnoux Champ

Architecte conseillère Mme Catherine Deschamps



Formations/Rencontres de l'équipe

- Journées techniques organisées par BOISLIM, Tulle
- Permis d'Aménager par la CROA Limoges
- Arbres et changement climatique avec le Réseau Paysage Nouvelle-Aquitaine
- Qualification d'Urbaniste par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) pour la paysagiste conseillère





Un CAUE pour quoi, pour qui?

Créé en 1979 à l'initiative du Conseil Départemental et des services de l'État dans le cadre de la loi sur l'architecture, le CAUE de la Corrèze, comme l'ensemble des CAUE répartis en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, est **investi d'une mission de service public**.

Associations loi 1901, les CAUE sont gérés par des conseils d'administration de manière indépendante et sont essentiellement financés par une part de la Taxe d'Aménagement [TA] votée par le Conseil Départemental.

Les CAUE ont pour objet de **promouvoir la qualité de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement** et pour mission le conseil aux collectivités locales sur leurs projets, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et la sensibilisation du public, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover.



Les CAUE en chiffres

(source : repères et chiffres clés - 2018 FNCAUE)

93 CAUE au 1er janvier 2016

3/4 CAUE agissant dans une Union Régionale

1 265 professionnels au service des territoires

2 116 administrateurs



45 quai Aristide Briand - 19000 Tulle tél. 05 55 26 06 48



courriel caue.19@wanadoo.fr